

**RAPPEL**

## Communiqué de presse

Versailles, le 21 septembre 2010

### Attention : changement d'adresse de l'Assurance Maladie des Yvelines

57% des assurés déposent encore leurs dossiers dans les boîtes à lettre de nos agences pensant que leur dossier sera pris en charge plus rapidement.

Aujourd'hui, tous ces documents sont réexpédiés vers une plate-forme pour être traités. **Pour gagner du temps, mieux vaut envoyer les documents à l'adresse unique.**



Une seule adresse à retenir :

**Caisse primaire d'Assurance Maladie  
78 085 Yvelines cedex 9**

Avec l'adresse unique,

- ✓ les feuilles de soins sont traitées beaucoup plus rapidement que lorsqu'elles sont envoyées dans nos agences,
- ✓ le dossier est pris en charge immédiatement par une équipe professionnelle,
- ✓ tous les envois, y compris ceux destinés au service médical et au service social, sont gérés en un point unique.

**Pour tous vos envois à l'Assurance Maladie, choisissez l'adresse unique.**

Contact presse :  
Delphine Pastot  
Tél. : 01 39 20 32 18  
Courriel : delphine.pastot@cpam-versailles.cnamts.fr

